

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2017

1. Approbation du PADD

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 14 mars 2016, le Conseil Municipal a prescrit la mise en révision du PLU approuvé par délibération du 01 décembre 2003.

Conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD et a accepté à l'unanimité, le PADD annexé à la présente délibération.

2. Approbation du règlement du PLU

AJOURNE

3. Divers

Démission d'un Conseiller Municipal.

La séance est levée à 21 h 05.